Envoyé en préfecture le 13/03/2026
Reçu en préfecture le 13/03/2026
Publié le
ID : 029-212900542-20260310-20260003-DE

N° 2026-003

LA FEUILLÉE

Nombre de conseillers :

- En exercice : 14
- Présents : 10
- Procuration : 2
- Votant : 12

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six le 10 mars
Le Conseil Municipal de la commune de LA FEUILLÉE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur le Maire

Date de convocation du conseil : 25/02/2025

Madame Haud LE GOLIAS est nommée secrétaire de séance et Madame Catherine BONNAY, Secrétaire de Mairie comme secrétaire auxiliaire

OBJET : BUDGET PRIMITIF 2026 DU BUDGET TRANSPORT

PRÉSENTS : J DUMONTEIL, A SALMAS, A SPARFEL, T SELFTSICK, S CRAVEC, H LE GOLIAS, T BODENEZ, T NEDELEC, Y LE PAGE, Y JAOUEN
PROCURATION : J BERTHOU à S CRAVEC ; T NEDELEC à M DUMONTEIL
ABSENTES NON EXCUSEES : N MOUILLOT ; C JEANNOT

BUDGET PRIMITIF 2026 DU BUDGET TRANSPORT

Sur rapport de Monsieur le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'instruction budgétaire M43,

Considérant le projet du Budget Primitif 2026,

Adopte par chapitre pour la section de fonctionnement et d'investissement, le budget Primitif de l'exercice 2026 tel qu'il est annexé à la présente délibération et équilibré comme suit après reprise des résultats :

Section de fonctionnement

Recettes	106 646.74 €
Dépenses	106 646.74 €

Section d'investissement

Recettes	105 003,99 €
Dépenses	105 003,99 €

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, 2 ABSENTIONS (Y LE PAGE ET Y JAOUEN) ET 10 POUR

Décide de voter le budget primitif par chapitre pour la section de fonctionnement et la section d'investissement sans vote formel sur chacun des chapitres ;

Adopte le budget primitif 2026 de la commune tel qu'il a été établi ;

Autorise Monsieur le maire à signer tout document s'y rapportant.

Envoyé en préfecture le 13/03/2026
Reçu en préfecture le 13/03/2026
Publié le
ID : 029-212900542-20260310-20260003-DE

- décide l'affectation en recette de fonctionnement au budget primitif 2026 (article 002) de l'excédent de fonctionnement de 57 346,74 €
- décide l'affectation en recette d'investissement au budget primitif 2026 (article 001) de l'excédent d'investissement de 105 003,99 €,

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme,

Le Maire,
Jean François DUMONTEIL

MAIRIE de LA FEUILLEE
29 (Finistère)

La secrétaire,
Haud LE GOLIAS